

LABELLISATION DES « ECOLES DE TRIATHLON » 2015

Le Comité Directeur du 8 juin 2012 a validé les évolutions concernant les critères de labellisation « Ecole de Triathlon », qui entreront en vigueur à compter de la saison 2015.

CE QUI CHANGERA A PARTIR DE LA SAISON 2015 :

En réponse à l'évolution constante du nombre de licenciés jeunes au sein de la F.F.TRI., les exigences concernant le critère « EFFECTIF JEUNE » au sein des Ecoles de Triathlon * et ** seront réévaluées.

Dans le cadre du Plan Fédéral de Féminisation, un pourcentage de licenciées jeunes féminines sera exigé, pour tous les niveaux de labels.

Label	Exigences actuelles		Exigences applicables à compter de la saison 2015
*	5 licenciés jeunes pour une 1 ^{ère} demande et 10 à l'issue de la 1 ^{ère} année de labellisation	➔	10 licenciés jeunes (loisir + compétition) à l'année N-1 20% minimum de licenciées féminines toutes licences confondues
**	15 licenciés jeunes à l'année N-1		20 licenciés « compétition » à l'année N-1 20% minimum de licenciées féminines toutes licences confondues
***	30 licenciés jeunes à l'année N-1		30 licenciés « compétition » à l'année N-1 20% minimum de licenciées féminines toutes licences confondues

Concernant le critère « OFFRE DE PRATIQUE », la mise en place de la licence « **LOISIR JEUNE** » permettra de différencier au sein des clubs les pratiquants « Loisir » des pratiquants « compétition ».

En conséquence, le taux de participation aux épreuves jeunes sera établi sur la base des seuls « licenciés compétition ». **Ce pourcentage minimum exigé sera réévalué et porté à 60%.**

Label	Exigences actuelles	Exigences applicables <u>à compter de la saison 2015</u>
*	<u>Class Tri</u> : tests pour 50% des licenciés des catégories concernées	<u>Class Tri</u> : Tests pour au moins 50% de l'ensemble des licenciés jeunes (« loisir » et « compétition »)
** et ***	<u>Class Tri</u> : tests pour au moins 50% des licenciés des catégories concernées <u>Participation aux épreuves</u> : 50% des licenciés jeunes à 3 épreuves minimum	<u>Class Tri</u> : Tests pour au moins 50% de l'ensemble des licenciés jeunes (« loisir » et « compétition ») <u>Participation aux épreuves</u> : 60% des licenciés « compétition » à 3 épreuves minimum

RAPPEL DU CALENDRIER DE LABELLISATION :

Label	Dépôt des dossiers auprès des ligues Régionales	Dépôt des dossiers auprès de la F.F.TRI.	Comité d'Evaluation	Diffusion des listes	Supports de communication
*	Avant le 15 septembre de l'année N-1	Avant le 1^{er} octobre de l'année N-1 <i>(liste nominative)</i>	/	Novembre de l'année N-1	Novembre de l'année N-1 <i>(envoi dans les clubs)</i>
**		Avant le 1^{er} octobre de l'année N-1 <i>(dossiers visés par LR)</i>	3^{ème} semaine d'octobre de l'année N-1		
***	/	Avant le 15 septembre de l'année N-1			